



...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... ...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... ...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)...

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 9 mars 2011

### **Bonne nouvelle pour les vautours : l'Union européenne assouplit les procédures d'équarrissage naturel !**

**Grâce aux démarches conjointes de la Mission Rapaces de la LPO et de ses collègues espagnols\*, l'Union européenne vient d'assouplir les procédures en matière d'équarrissage naturel\*\*. Une bonne nouvelle pour les rapaces nécrophages, victimes de la famine depuis 2003-2005 !**

Désormais les autorités européennes autorisent :

- à poursuivre le ravitaillement des placettes d'équarrissage, destinées aux nécrophages, à partir de cadavres d'animaux d'élevage. Cette mesure concerne aussi bien les oiseaux nécrophages menacés d'extinction ou protégés, que d'autres espèces carnivores vivant dans leur habitat naturel.
- à ne pas systématiquement acheminer les cadavres domestiques vers des placettes d'équarrissage.

Les espèces de rapaces qui bénéficient de ces avancées sont :

le gypaète barbu, le vautour moine, le vautour percnoptère, le vautour fauve, le milan noir, le milan royal, ainsi que l'aigle royal et le pygargue à queue blanche, ces deux espèces ayant été rajoutées aux listes antérieures.

Rappelons qu'en 2005, suite à des démarches entreprises par la LPO et ses partenaires, la Commission Européenne avait amendé une décision, applicable à tous les Etats membres, afin de permettre aux vautours de disposer d'opérations de soutien alimentaire.

Cette nouvelle réglementation est une bonne nouvelle pour les rapaces nécrophages européens, notamment les vautours, dont les populations restent très fragiles et qui sont injustement accusés de prédation !

La généralisation de l'équarrissage, suite à la crise de la « vache folle » en 2000, a privé les vautours (vautour fauve, vautour moine, vautour percnoptère, gypaète barbu) de ressources alimentaires et conduit à une situation de famine sans précédent dans les grandes colonies du versant espagnol des Pyrénées (Aragon et Navarre).

Ainsi par exemple, en 2003-2005, l'Aragon disposait d'environ 200 charniers qui apportaient 10 tonnes de produits carnés par jour, à plus de 5 000 couples de vautours fauves. Après la fermeture de près de 180 d'entre eux, les installations restantes ne satisfaisaient plus que 10 % des besoins alimentaires de ces oiseaux. Conséquences : une très nette diminution du nombre de couples reproducteurs (chute de 30 à 40 % de 2002 à 2007) et du succès de la reproduction (baisse de 25 à 40 % de 2006 à 2007), et la dispersion des colonies, notamment sur notre territoire.



...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)...

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Mercredi 9 mars 2011**

Ces vautours affamés ont ensuite été accusés de prédation sur le bétail. Des expertises vétérinaires ont été menées pour évaluer le rôle de ces derniers dans les dommages causés aux troupeaux domestiques durant la crise qui a suivi la fermeture des charniers espagnols. Les interventions des vautours sur les carcasses n'ont porté, que dans de quelques rares cas, sur du bétail affaibli ou agonisant.

En effet, leurs dispositions morphologiques et leur stratégie d'approche des animaux convoités sont totalement inadaptées pour la mise à mort d'une proie vive et libre.

Cette réglementation s'avère être également une bonne nouvelle pour notre société. Les vautours sont, en effet, indispensables aux espaces naturels et pastoraux.

En France, en jouant le rôle d'équarrisseur naturel, ces oiseaux génèrent une économie de plus de 440 000 euros par an et permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en évitant le transport des carcasses domestiques vers des usines de traitement.

En recyclant les animaux morts, ils réduisent les risques d'émergence et de dispersion de souches pathogènes.

Ils contribuent également au développement des territoires ruraux et montagnards par la création de produits et de structures touristiques qui génèrent des emplois locaux et des retombées financières estimées à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Ce règlement devrait également permettre de renouer les liens existants entre vautours et pastoralisme, et s'il est appliqué en Espagne, garantir un équilibre entre le nombre d'oiseaux et les ressources alimentaires.

L'Europe vient donc de faire un grand pas dans la reconnaissance du rôle culturel, social et économique joués par les rapaces nécrophages dans nos montagnes.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO

*\*SEO, consœur de la LPO et correspondant de BirdLife en Espagne. BirdLife est une alliance mondiale qui réunit plus de 100 organisations de protection de la nature (2,3 millions d'adhérents dans le monde).*

*\*\*Règlement n° 142/2011 de la commission européenne du 25 février 2011.*

### Contacts

**Claire LUX**

**Attachée de presse LPO**

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69

**Pascal ORABI**

**Chef de missions LPO**

[pascal.orabi@lpo.fr](mailto:pascal.orabi@lpo.fr)



Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)  
Association reconnue d'utilité publique